

MAIRIE  
DE  
**LA BOISSIERE**



**COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL 2018**  
**Loi 2015-991 du 7 août 2015**

## **Introduction**

Article L2313-1 du code général de collectivités territoriales : Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L. 2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L. 2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat.

### Population 2018 :

-population municipale : 1019  
-population comptée à part : 23  
Total : 1042 habitants

### Evènements marquants :

Intégration dans le budget communal des résultats du budget du service de l'eau et de l'assainissement suite à la prise de compétence par la communauté de communes Vallée de l'Hérault au 1<sup>er</sup> janvier 2018.  
Reversement des résultats à la communauté de communes Vallée de l'Hérault.

### Dette

Encours de la dette au 31 décembre 2018 : 269 700.78  
Annuité de la dette :  
\*capital : 24 690.36  
\*intérêts : 12 181.84

## **Dépenses de la section de fonctionnement**

- Dépenses générales (chapitre 011) 178 154.26

Les dépenses de fluides sont constantes (1 livraison de combustible a été décalée sur l'année 2018) et avoisinent les 25 000 €.

Les dépenses liées à l'éclairage public sont constantes : 6 835.27 €

Les honoraires sont en baisse, ces dépenses sont liées aux contentieux et dossiers en cours : 3 285.20 €

Les dépenses d'entretien du patrimoine communal sont régulières et avoisinent les 19 000 €.

- Dépenses de personnel (chapitre 012) 349 718.24

Les charges salariales et patronales sont à la baisse (environ 380 000 € en 2017) ainsi que les atténuations de charges qui sont quasi nulles du fait de la prise en charge par les Francas de l'Hérault des activités péri et extra scolaires.

- Charges de gestion courante (chapitre 65) 92 233.37

Les subventions aux associations sont à la hausse, une aide de 34 560.14 € a été versée aux Francas de l'Hérault.

Les dépenses liées aux indemnités des élus sont constantes.

- Intérêts de la dette (chapitre 66) 12 171.22

- Dépenses exceptionnelles (chapitre 67) 216 692.10

L'excédent de fonctionnement du budget de l'eau et l'assainissement a été intégré au résultat de 2018 et a fait l'objet d'un reversement à la communauté de communes Vallée de l'Hérault (211 095.16 €)

- Opérations d'ordre entre sections 3 356.50

## **Recettes de la section de fonctionnement**

- Produits des services et du patrimoine (chapitre 70) 64 702.85

Les recettes proviennent des services suivants : concessions dans les cimetières, occupation du domaine public et restaurant scolaire.

Ces recettes sont à la baisse car la commune ne perçoit les recettes liées aux services péri et extra scolaires, perçus désormais par l'association départementale des Francas.

- Impôts et taxes (chapitre 73) 402 761.70

Les produits reversés par l'EPCI sont constants.

- Dotations et participations (chapitre 74) 245 326.63

Les dotations versées par l'Etat sont stables.

- Produits de gestion courante (chapitre 75) 3 346.00

Les revenus des immeubles sont à la baisse

- Produits financiers (chapitre 76) 7.77

- Recettes exceptionnelles (chapitre 77) 7 971.41

- Atténuation de charges (chapitre 013) 15 219.13

## **Dépenses de la section d'investissement**

- Programmes dont voirie (63 615.62 €), cimetière (4 085.01 €), élaboration PLU (6 170.47 €) 73 871.10
  
- Remboursement en capital de la dette (chapitre 16) 24 690.36
  
- Excédents de fonctionnement (chapitre 10) 224 626.01

L'excédent d'investissement du budget de l'eau et l'assainissement a été intégré au résultat de 2018 et a fait l'objet d'un reversement à la communauté de communes Vallée de l'Hérault.

## **Recettes de la section d'investissement**

- FCTVA 15 707.17
- Taxe d'aménagement 22 132.04
- Affectation du résultat 63 366.00
- Amortissement des études 3 356.50

Les programmes suivants sont engagés et non terminés : matériel et mobilier (2 242.37 €), voirie (64 206 €), schéma de défense incendie (5 640.00 €), mise en accessibilité (2 450.00 €), élaboration du PLU (20 465.00 €), acquisition C 195 (2 553.00 €), salle d'activités (37 359.60 €).

## **Conclusion**

La section de fonctionnement a permis de réaliser un résultat de 516 116.55 € dont 109 739 € seront affectés en investissement en 2019, le report sera donc de 406 377.55 € en section de fonctionnement sur l'exercice 2019.

La section d'investissement a dégagé un excédent de 25 177.86 € et un déficit de 134 915.97 € de restes à réaliser, déficit global couvert par l'affectation de 109 739 € en investissement.